



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 avril 2005  
Français  
Original: anglais

## Soixantième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007\*

#### Titre X

#### Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

#### Chapitre 30

#### Activités administratives financées en commun

[Programme 26 (Plan-programme biennal et priorités  
pour la période 2006-2007)]\*\*

## Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble . . . . .	2
A. Commission de la fonction publique internationale . . . . .	4
B. Corps commun d'inspection . . . . .	10
C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. . . . .	13
Annexe	
Produits réalisés en 2004-2005 qui seront supprimés en 2006-2007. . . . .	22

\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6 des Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session* (A/60/6/Add.1).

\*\* *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 6* (A/59/6/Rev.1).



---

## Vue d'ensemble

- 30.1 Les montants inscrits au présent chapitre couvrent la part incombant à l'ONU des dépenses relatives à trois unités administratives appliquant le régime commun des Nations Unies dont le financement est assuré sur une base interinstitutions, à savoir :
- a) La Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et son secrétariat;
  - b) Le Corps commun d'inspection et son secrétariat;
  - c) Le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS).
- 30.2 Les budgets complets de la Commission de la fonction publique internationale et du Corps commun d'inspection sont également présentés à l'Assemblée générale, qui doit les examiner et les approuver conformément aux dispositions en vigueur. Les observations du Conseil des chefs de secrétariat sur les prévisions budgétaires du Corps commun d'inspection pour l'exercice biennal 2006-2007, qui sont formulées conformément à son statut, seront présentées séparément. Le budget complet du CCS est également présenté à titre d'information, la part de ce budget incombant à l'ONU étant présentée pour approbation.
- 30.3 À la différence de l'exercice biennal 2004-2005, le présent chapitre ne rend pas compte des activités et des ressources concernant les mesures de sécurité interorganisations. Conformément à la résolution 59/267 (XI) de l'Assemblée générale du 23 décembre 2004, ces activités ont été confiées au Département de la sûreté et de la sécurité et figurent à présent au chapitre 33 (Sûreté et sécurité).
- 30.4 Le tableau 30.1 ci-après donne la répartition générale, par unité administrative, des réalisations escomptées et des indicateurs de succès pour l'exercice biennal 2006-2007.

Tableau 30.1

### Récapitulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, par composante

<i>Composante</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d'indicateurs de succès</i>
A. Commission de la fonction publique internationale	5	6
B. Corps commun d'inspection	3	3
C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	3	3
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>12</b>

- 30.5 Les montants qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour ce chapitre accusent une augmentation nette de 247 500 dollars (2,4 %) par rapport au montant approuvé pour l'exercice biennal 2004-2005. Le budget prévisionnel a été établi sur la base du budget complet des activités, et la part des dépenses incombant à l'ONU a été déterminée par le CCS selon la méthode établie. L'augmentation qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire de l'ONU pour ce chapitre est imputable à l'impact différé des nouveaux postes créés durant l'exercice biennal 2004-2005 dont le coût est imputé sur le budget complet du Conseil des chefs de secrétariat ainsi qu'à l'application différée de pourcentages révisés lors du calcul de la part des dépenses incombant à l'ONU. Le tableau 30.2 ci-après indique la répartition, en pourcentage, des ressources du budget ordinaire se rapportant au présent chapitre.

Tableau 30.2

**Récapitulation des ressources par composante, en pourcentage**

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>
A. Commission de la fonction publique internationale	52,9
B. Corps commun d'inspection	31,3
C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	15,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

Tableau 30.3

**Répartition des ressources par composante (part des dépenses incombant à l'ONU)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Budget ordinaire*

<i>Composante</i>	2002-2003 <i>Dépenses effectives</i>	2004-2005 <i>Crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Actua- lisation des coûts</i>	2006-2007 <i>Montant estimatif</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
A. Commission de la fonction publique internationale	4 150,0	5 637,6	24,1	0,4	5 661,7	341,5	6 003,2
B. Corps commun d'inspection	2 653,7	3 260,2	81,5	2,5	3 341,7	250,5	3 592,2
C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	1 150,8	1 547,4	141,9	9,2	1 689,3	107,5	1 796,8
<b>Total</b>	<b>7 954,5</b>	<b>10 445,2</b>	<b>247,5</b>	<b>2,4</b>	<b>10 692,7</b>	<b>699,5</b>	<b>11 392,2</b>

30.6 Les prévisions de dépenses correspondant aux budgets complets des activités inscrites au présent chapitre sont récapitulées au tableau 30.4. Le tableau d'effectifs proposé dans le contexte des budgets complets est récapitulé au tableau 30.5. En raison du caractère interinstitutionnel des activités considérées, les postes budgétisés au présent chapitre sont tous comptabilisés en dehors du tableau d'effectifs prévu dans le budget ordinaire de l'Organisation.

Tableau 30.4

**Répartition des ressources par composante (budgets complets)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Activités financées en commun*

<i>Composante</i>	2002-2003 <i>Dépenses effectives</i>	2004-2005 <i>Crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Actua- lisation des coûts</i>	2006-2007 <i>Montant estimatif</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
A. Commission de la fonction publique internationale	11 088,5	15 017,8	–	–	15 017,8	905,8	15 923,6
B. Corps commun d'inspection	9 056,3	10 574,9	–	–	10 574,9	792,8	11 367,7

**Titre X Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales**

Composante	2002-2003	2004-2005	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2006-2007
	Dépenses effectives		Crédits ouverts	Montant			
C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	3 292,7	4 314,7	368,8	8,5	4 683,5	298,0	4 981,5
<b>Total</b>	<b>23 437,6</b>	<b>29 907,4</b>	<b>368,8</b>	<b>1,2</b>	<b>30 276,2</b>	<b>1 996,6</b>	<b>32 272,8</b>

Tableau 30.5

**Postes nécessaires, par composante (budgets complets)**

*Activités financées en commun*

	Postes permanents		Postes temporaires		Postes extrabudgétaires		Total	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
A. Commission de la fonction publique internationale	46	46	–	–	–	–	<b>46</b>	<b>46</b>
B. Corps commun d'inspection	20	20	–	–	–	–	<b>20</b>	<b>20</b>
C. Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination	14	14	–	–	–	–	<b>14</b>	<b>14</b>

**A. Commission de la fonction publique internationale**

*Budget complet de la Commission de la fonction publique internationale (avant actualisation des coûts) : 15 017 800 dollars*

*Ressources imputées sur le budget ordinaire correspondant de la part des dépenses prise en charge par l'ONU (avant actualisation des coûts) : 5 661 700 dollars*

- 30.7 Par sa résolution 3357 (XXIX) du 18 décembre 1974, l'Assemblée générale a créé la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour assurer la réglementation et la coordination des conditions d'emploi dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies. En vertu de son statut, la Commission est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Elle exerce ses fonctions à l'égard de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des institutions spécialisées et autres organisations internationales qui appliquent le régime commun des Nations Unies. Dans l'exercice de ses fonctions, la Commission est guidée par le principe énoncé dans les accords entre l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations, qui visent à établir une fonction publique internationale unifiée par l'application de normes, de méthodes et de dispositions communes en matière de personnel. Dans ses résolutions 51/216 du 18 décembre 1996 et 52/216 du 22 décembre 1997, l'Assemblée générale a également demandé à la Commission de jouer un rôle prépondérant dans l'élaboration d'une approche novatrice de la gestion des ressources humaines, dans le cadre de la réforme d'ensemble actuellement en cours dans les organisations qui appliquent le régime commun.

- 30.8 Conformément au paragraphe 2 de l'article 21 de son statut, le budget de la Commission est inclus dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Le projet de budget est établi par le Secrétaire général après consultation avec le CCS, sur la base des propositions de la Commission.
- 30.9 Conformément à la résolution 57/285 de l'Assemblée générale du 20 décembre 2002, la Commission a été examinée par le Groupe chargé d'examiner le renforcement de la fonction publique internationale (A/59/153). Le rapport du Groupe, les recommandations qui sont formulées et les observations y relatives du CCS continuent d'être examinés par l'Assemblée générale.
- 30.10 Les grands objectifs du programme de travail de la Commission sont les suivants : a) développer et renforcer, conformément aux principes Noblemaire et Flemming, le régime commun des traitements, indemnités et autre prestations; assurer à tous les fonctionnaires un pouvoir d'achat égal dans le monde entier en élaborant un classement aux fins des ajustements; c) mettre au point et gérer des systèmes équitables d'évaluation professionnelle et d'autres systèmes de gestion des ressources humaines; d) donner des orientations et conseils concernant l'administration de ce système; et e) fournir aux États Membres et aux organisations appliquant le régime commun (y compris leur personnel) un appui technique dans la réforme de l'administration du système de gestion des ressources humaines, l'objectif étant un système cohérent et efficace qui soit axé plus étroitement sur la réalisation des buts et objectifs de l'Organisation.
- 30.11 Le Président de la Commission dirige ses travaux. En sa qualité de chef de l'administration de la Commission, le Secrétaire exécutif est chargé d'établir le projet de budget de la Commission, en consultation avec le Président et le Vice-Président, et le soumet au Secrétaire général.

#### **Programme de travail de la Commission de la fonction publique internationale**

- 30.12 On prévoit que la CFPI tiendra deux sessions d'une durée de trois semaines chacune en 2006 et deux sessions d'une durée totale de quatre à cinq semaines en 2007. Sur les deux sessions qui se tiendront chaque année, l'une aura lieu à New York et l'autre, en principe, au siège d'une des organisations participantes qui appliquent le régime commun. La Commission peut aussi décider de créer des groupes de travail sur telle et telle question particulière. Ces groupes de travail sont composés de membres de la Commission et/ou de leur secrétariat, ainsi que de représentants des organisations membres et du personnel. Il est en outre à prévoir que des représentants de la Commission participeront aux réunions (une réunion par an) des groupes de travail techniques créés par les organes directeurs des organisations participantes.
- 30.13 Le Comité consultatif pour les questions d'ajustement tiendra, durant l'exercice biennal, une session par an, d'une durée d'une semaine. Ses membres, comme ceux de la CFPI, ont droit au remboursement des frais de voyage et à une indemnité de subsistance, conformément aux règles établies par l'Assemblée générale pour les membres d'organes et d'organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies exerçant leurs fonctions à titre personnel.
- 30.14 La structure du secrétariat de la Commission reste inchangée. Elle se compose du Bureau du Secrétaire exécutif, de la Division du coût de la vie, de la Division des politiques relatives au personnel et de la Division des traitements et des indemnités.
- 30.15 Les principales activités qu'entreprendra la Division du coût de la vie au cours de l'exercice biennal 2006-2007 consisteront à : a) réaliser le cycle d'enquêtes de 2005 sur le coût de la vie dans les lieux d'affectation hors siège; b) mettre à jour tous les mois les indices d'ajustement et établir le classement des lieux d'affectation aux fins des ajustements; c) publier des rapports mensuels sur les ajustements; d) gérer le régime de l'allocation-logement, qui est lié au système des ajustements; e) effectuer des recherches méthodologiques sur les ajustements quand la nécessité en est dictée par certains événements, à l'occasion, par exemple, de l'examen du régime des traitements et indemnités; f) entreprendre conjointement avec les organismes statistiques de la Commission

européenne et de l'Organisation de coopération de développements économiques des projets visant à mettre au point des méthodes communes de calcul des indices du coût de la vie afin d'améliorer la qualité du système des ajustements; et g) fournir des services de secrétariat au Comité consultatif pour les questions d'ajustement.

- 30.16 Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, les activités de la Division des politiques relatives au personnel consisteront principalement à effectuer de nouvelles études découlant du schéma directeur pour la gestion des ressources humaines approuvé par l'Assemblée générale en 2000 et à poursuivre les activités opérationnelles et les activités de service de la Division, qui sont les suivantes : a) examen du régime des traitements et indemnités dans la mesure où il est lié aux questions relatives à la gestion des ressources humaines; b) examen de la question du régime de la prime de sujétion et de mobilité; c) études sur divers aspects de la gestion des ressources humaines tels que l'organisation des carrières, les moyens de concilier vie personnelle et vie professionnelle et la réforme du système d'évaluation des emplois de la catégorie des agents des services généraux, d) suivi de l'application des recommandations et des décisions de la CFPI et établissement de rapports à ce sujet; e) suivi de l'amélioration de la situation des femmes au sein des organisations appliquant le régime commun et établissement de rapports à ce sujet; f) classement des lieux d'affectation en fonction des conditions de vie et de travail (régime de la prime de sujétion) et recommandations concernant la prime de risque; g) établissement d'études sur les équivalences de classes; et f) conseil et coordination techniques concernant les questions relatives au classement des emplois.
- 30.17 Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, les principales activités de la Division des traitements et des indemnités seront les suivantes : a) examen du régime des traitements et indemnités et réalisation d'études pilotes connexes dans les organisations volontaires; b) études sur l'application du principe Noblemaire et contrôle annuel des niveaux de rémunération en vigueur dans la fonction publique de référence (Administration fédérale des États-Unis); c) examen des méthodes utilisées pour déterminer différentes prestations et indemnités telles que l'indemnité pour frais d'études et les indemnités pour charges de famille; d) examen des prestations et indemnités et des taux de contribution du personnel; e) réalisation d'enquêtes sur la rémunération des agents des services généraux dans les villes sièges; f) révision mensuelle des taux de l'indemnité journalière de subsistance; et g) réalisation d'un examen d'ensemble de la rémunération considérée aux fins de la pension.

Tableau 30.6

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Assurer la réglementation et la coordination des conditions d'emploi dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies, conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale dans sa résolution 33/57 (XXIX)

**Réalizations escomptées (Secrétariat)**

a) Amélioration des services organiques fournis à la Commission

**Indicateurs de succès**

a) i) La Commission est satisfaite des recommandations pratiques qui lui sont faites au sujet des systèmes de gestion des ressources humaines

- Mesure des résultats :*  
2002-2003 : la Commission est satisfaite  
2004-2005 (estimation) : la Commission est satisfaite  
2006-2007 (objectif) : la Commission est satisfaite
- ii) Proportion de recommandations adoptées par la Commission
- Mesure des résultats :*  
2002-2003 : 100 %  
2004-2005 (estimation) : 100 %  
2006-2007 (objectif) : 100 %
- b) Un régime des traitements et indemnités fonctionnant de façon efficace, souple et simplifiée conformément aux principes Noblemaire et Flemming, et qui réponde aux besoins des organisations
- b) Proportion de recommandations sur le régime des traitements et indemnités adoptées par la Commission
- Mesure des résultats :*  
2002-2003 : 100 %  
2004-2005 (estimation) : 100 %  
2006-2007 (objectif) : 100 %
- c) Amélioration de la méthode d'évaluation du coût de la vie
- c) Approbation par la Commission d'une forte proportion des propositions concernant l'évaluation du coût de la vie
- Mesure des résultats :*  
2002-2003 : 100 %  
2004-2005 (estimation) : 100 %  
2006-2007 (objectif) : 100 %
- d) Actualisation régulière, pour l'ensemble des organisations appliquant le régime commun, du classement aux fins des ajustements, des seuils d'application de l'allocation-logement et du classement des lieux d'affectation aux fins de l'application du régime de la prime de mobilité et de sujétion
- d) Réduction du délai entre la présentation des demandes d'enquêtes sur le coût de la vie et leur réalisation; nombre de lieux d'affectation examinés pour leur classement aux fins de l'application du régime de la prime de mobilité et de sujétion
- i) Enquêtes sur le coût de la vie
- Mesure des résultats :*  
2002-2003 : réalisation dans un délai de 4 mois  
2004-2005 (estimation) : réalisation dans un délai de 3 mois et demi  
2006-2007 (objectif) : réalisation dans un délai de 3 mois
- ii) Délai d'examen de toutes les demandes de classement des lieux d'affectation aux fins de l'application du régime de la prime de sujétion (250 demandes par an)

	<i>Mesure des résultats :</i>
	2002-2003 : examen de 100 % des demandes dans un délai de 4 à 8 semaines
	2004-2005 (estimation) : examen de 100 % des demandes dans un délai de 4 à 8 semaines
	2006-2007 (objectif) : examen de 100 % des demandes dans un délai de 4 à 8 semaines
e) Actualisation régulière du régime de l'indemnité journalière de subsistance	e) Réduction du délai d'application des modifications apportées au régime de l'indemnité journalière de subsistance
	<i>Mesure des résultats :</i>
	2002-2003 : 2 semaines
	2004-2005 (estimation) : 1 semaine et demie
	2006-2007 (objectif) : 1 semaine

### Facteurs externes

- 30.18 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les organisations qui appliquent le régime commun fournissent en temps voulu l'information que leur demande la Commission et appliquent intégralement ses décisions et recommandations.

### Produits

- 30.19 Les produits de l'exercice biennal 2006-2007 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts : environ 30 réunions officielles et séances de consultations officieuses de la Cinquième Commission sur les questions relatives aux conditions d'emploi dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies; environ 100 réunions de la Commission; environ 24 réunions du Comité consultatif pour les questions d'ajustement; environ 40 réunions des groupes de travail de la Commission concernant certaines questions relatives aux conditions d'emploi;
  - b) Documentation à l'intention des organes délibérants :
    - i) Rapports et études présentés à la Commission sur diverses questions soulevées par des États Membres, des organisations et des représentants du personnel, et autres documents présentés au Comité consultatif pour les questions d'ajustement et aux groupes de travail de la Commission dans le cadre de leur programme de travail (90);
    - ii) Aide technique à la Commission et au Comité consultatif pour les questions d'ajustement pour l'établissement de leurs rapports respectifs (18);
  - c) Autres activités de fond :
    - i) Réponses, au nom de la Commission, dans le cadre de certaines affaires portées devant les tribunaux administratifs (12);
    - ii) Suivi par la Commission d'une nouvelle norme-cadre et des sous-systèmes correspondants applicables dans les organisations appliquant le régime commun; ateliers sur le fonctionnement du système des ajustements (2); supports didactiques et

stages de formation sur le classement des emplois et le régime de la prime de mobilité et de sujétion (8);

- iii) Produits techniques (publications sous forme imprimée et électronique) : rapports des enquêtes sur le coût de la vie et mises à jour mensuelles des indices d'ajustement, compte tenu des fluctuations des taux de change, de l'inflation et des seuils d'application de l'allocation-logement (24 circulaires); version révisée du Manuel de classification professionnelle (1); manuels sur le régime des traitements des Nations Unies (2); système des ajustements (1); circulaires sur l'indemnité journalière de subsistance (24); régime de la prime de mobilité et de sujétion (4).

Tableau 30.7

**Ressources nécessaires : total des ressources de la Commission de la fonction publique internationale (budget complet)**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Activités financées en commun				
Postes	9 870,7	9 870,7	46	46
Autres objets de dépense	5 147,1	5 147,1	–	–
<b>Total</b>	<b>15 017,8</b>	<b>15 017,8</b>	<b>46</b>	<b>46</b>

- 30.20 Les ressources prévues, d'un montant de 15 017 800 dollars, permettraient de financer le maintien de 46 postes [1 D-2, 3 D-1, 3 P-5, 8 P-4, 4 P-3, 3 P-2 et 24 agents des services généraux (dont 2 de 1<sup>re</sup> classe)], et les dépenses connexes au titre d'autres rubriques, y compris les services de consultants, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et le matériel. Le montant global des ressources nécessaires au titre du budget complet de la Commission demeure inchangé. Toutefois, un montant supplémentaire de 893 000 dollars serait nécessaire au titre des services de consultants afin d'entreprendre les études devant être réalisées tous les cinq ans sur les nouvelles méthodes de suivi du comportement professionnel et d'élargissement des fourchettes qui doivent être effectuées au cours du présent exercice biennal conformément à la résolution 52/216. Ces dépenses supplémentaires seraient compensées par une réduction du même montant au titre des frais généraux de fonctionnement.

Tableau 30.8

**Ressources nécessaires : part du budget de la Commission de la fonction publique internationale incombant à l'Organisation des Nations Unies**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes				
Autres objets de dépense	5 637,6	5 661,7	–	–
<b>Total</b>	<b>5 637,6</b>	<b>5 661,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

- 30.21 Les prévisions de dépenses, d'un montant de 5 661 700 dollars, en augmentation de 24 100 dollars, correspondent à la part du budget de la CFPI pour l'exercice biennal 2006-2007 incombant à l'Organisation des Nations Unies. L'augmentation de 24 100 dollars est imputable à un retard dans l'application des pourcentages révisés de partage des coûts à imputer sur le montant intégral du budget brut après actualisation des coûts de l'exercice biennal 2004-2005.

## **B. Corps commun d'inspection**

*Budget complet du Corps communs d'inspection (avant actualisation des coûts) :  
10 574 900 dollars*

*Ressources nécessaires au titre du budget ordinaire en ce qui concerne  
la part du budget du Corps commun d'inspection incombant à l'ONU  
(avant actualisation des coûts) : 3 341 700 dollars*

- 30.22 Le Corps commun d'inspection, créé en 1968 à titre expérimental, a été officiellement établi, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1978, par la résolution 31/192 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1976, par laquelle l'Assemblée a également approuvé son statut. Le Corps commun est le seul organe de contrôle externe indépendant à l'échelle du système des Nations Unies, et il rend compte directement à l'Assemblée générale et aux organes délibérants des institutions spécialisées et des autres organisations internationales du système des Nations Unies qui acceptent son statut. Les dépenses du Corps commun sont réparties entre les organisations concernées selon les modalités convenues entre elles.
- 30.23 Conformément à l'article 20 dudit statut, le budget du Corps commun fait partie du budget ordinaire de l'ONU. Les prévisions de dépenses sont établies par le Secrétaire général, après consultation avec le CCS sur la base d'un projet présenté par le Corps commun. Dans sa résolution 55/230 du 23 décembre 2000, l'Assemblée générale a réaffirmé les dispositions de l'article 20 du statut du Corps commun d'inspection ainsi que le paragraphe 182 de sa résolution 54/249 du 23 décembre 1999, et a prié le Secrétaire général de lui présenter le rapport du CCS sur les propositions budgétaires faites par le Corps commun, conformément au statut de celui-ci. Le rapport sera présenté séparément.
- 30.24 En vertu du statut du Corps commun, les inspecteurs ont les plus larges pouvoirs d'investigation dans tous les domaines qui ont une incidence sur l'efficacité des services et le bon emploi des fonds. Ils apportent un point de vue indépendant en procédant à des inspections et à des évaluations visant à améliorer la gestion et les méthodes et à assurer une plus grande coordination entre les organisations. Le Corps commun soumet un rapport annuel sur ses activités à l'Assemblée générale et aux organes délibérants compétents des autres organisations ayant accepté son statut.
- 30.25 Conformément aux directives des organes délibérants des organisations ayant accepté son statut, le Corps commun tire pleinement parti du fait que sa compétence s'étend à tout le système pour entreprendre des analyses comparatives des tendances d'évolution et des problèmes des diverses organisations et pour proposer des solutions harmonisées, pratiques et concrètes. Il centre ses travaux sur les thèmes relevant une importance prioritaire pour les organisations ayant accepté son statut, à propos desquels il signale les problèmes concrets de gestion, d'administration et de programmation en s'efforçant de présenter aux organes délibérants concernés des recommandations pratiques et pragmatiques sur des sujets précisément définis.
- 30.26 Une étude complète de la réforme du Corps commun, y compris en ce qui concerne les questions relatives à ses attributions, à ses activités, à son mode de fonctionnement, à ses méthodes de travail, à la sélection des inspecteurs et aux dispositions opérationnelles a été entreprise par l'Assemblée générale à ses cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions. Dans sa résolution

59/267 du 23 décembre 2004, l'Assemblée générale a défini des directives concernant le fonctionnement du Corps commun visant à accroître l'efficacité de ses activités. Le plan-programme biennal pour la période 2006-2007 s'inspire du mandat énoncé dans la résolution susmentionnée.

- 30.27 Les activités confiées au Corps commun relèvent de la composante B du programme 26 (activités financées en commun) du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2006-2007.

Tableau 30.9

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats**

**Objectif de l'Organisation :** Faciliter l'amélioration de la gestion, l'efficacité des services et le bon emploi des fonds parmi les organisations participantes du système des Nations Unies

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des organes intergouvernementaux à contrôler les activités des organisations participantes et à déterminer l'efficacité et la rentabilité de leurs activités	<p>a) Nombre et proportion de recommandations présentées aux organes délibérants des organisations participantes et approuvées par ceux-ci</p> <p><i>Mesure des résultats :</i>                      2002-2003 : 53 %                      2004-2005 (estimation) : 60 %                      2006-2007 (objectif) : 70 %</p>
b) Amélioration des pratiques d'administration et de gestion des secrétariats et respect accru de leurs mandats, règlements, règles, politiques et procédures respectifs	<p>b) Nombre et proportion de recommandations adoptées mais non encore appliquées par les organisations participantes qui sont mises en œuvre</p> <p><i>Mesure des résultats :</i>                      2002-2003 : <sup>a</sup>                      2004-2005 (estimation) : <sup>a</sup>                      2006-2007 (objectif) : 65 %</p>
c) Renforcement de la coordination et des échanges d'informations entre les organisations participantes	<p>c) Nombre de pratiques optimales dont sont informées les organisations participantes</p> <p><i>Mesure des résultats :</i>                      2002-2003 : sans objet                      2004-2005 (estimation) : 50 pratiques optimales                      2006-2007 (objectif) : 50 pratiques optimales</p>

<sup>a</sup> Le système de contrôle et de suivi élaboré ces dernières années par le Corps commun et approuvé par la majorité des organisations participantes ne devrait lui permettre de commencer à calculer effectivement ce pourcentage qu'à partir de l'exercice biennal 2006-2007.

**Facteurs externes**

30.28 Les objectifs visés devraient être atteints et les résultats escomptés, obtenus, à condition :

- a) Que toutes les parties jouent leur rôle pour ce qui est de veiller à l'impact du Corps commun sur la rentabilité des activités au sein du système des Nations Unies;
- b) Qu'il n'y ait pas de retard dans la présentation d'observations par les secrétariats des organisations participantes sur les rapports du Corps commun ni dans l'examen et l'adoption par les organes délibérants de résolutions ou de décisions spécifiques sur les recommandations du Corps commun.

**Produits**

30.29 Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, les produits exécutés seront les suivants :

- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
  - i) Services fonctionnels pour des réunions : environ 30 réunions officielles et consultations officieuses des grandes commissions de l'Assemblée générale, du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et environ 15 réunions des organes délibérants des autres organisations du système des Nations Unies sur les questions évoquées dans les rapports du Corps commun;
  - ii) Documents à l'intention des organes délibérants : rapports annuels à l'Assemblée générale; rapports spéciaux à l'Assemblée générale, selon que de besoin;
- b) Activités de fond diverses :
  - i) Consultations avec les secrétariats des organisations du système des Nations Unies sur les questions relevant du programme de travail du Corps commun d'inspection (environ 8 consultations);
  - ii) Concours aux réunions annuelles interinstitutions, telles que la réunion du Groupe de travail interorganisations sur l'évaluation et la réunion des représentants des services d'audit interne; organisation de réunions interinstitutions sur certains rapports du Corps commun d'inspection et participation à ces réunions (environ 24 réunions);
  - iii) Rapports, notes et lettres confidentielles adressés aux chefs de secrétariat dans le cadre des programmes de travail annuels du Corps commun d'inspection (une vingtaine de rapports, notes et lettres).

Tableau 30.10

**Ressources nécessaires au Corps commun d'inspection (budget total)**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Cofinancement				
Postes	9 752,7	9 752,7	20	20
Autres objets de dépense	822,2	822,2	—	—
<b>Total</b>	<b>10 574,9</b>	<b>10 574,9</b>	<b>20</b>	<b>20</b>

- 30.30 Les prévisions de dépenses, d'un montant de 10 574 900 dollars, inchangé, permettront de financer le maintien des 11 postes d'inspecteur et des 20 postes au secrétariat du Corps commun d'inspection, ainsi que les ressources nécessaires au titre des autres rubriques – personnel temporaire (autre que pour les réunions), heures supplémentaires, services de consultants, services contractuels, frais de voyage des inspecteurs et d'autres membres du personnel, frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires, mobilier et matériel.

Tableau 30.11

**Ressources nécessaires : part du budget du Corps commun d'inspection incombant à l'ONU**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	–	–	–	–
Autres objets de dépense	3 260,2	3 341,7	–	–
<b>Total</b>	<b>3 260,2</b>	<b>3 341,7</b>	–	–

- 30.31 Les ressources nécessaires, d'un montant de 3 341 700 dollars, soit une augmentation de 81 500 dollars, correspondent à la part du budget du Corps commun d'inspection pour l'exercice biennal 2006-2007 incombant à l'ONU, qui est fixée à 31,6 %. L'augmentation de 81 500 dollars est imputable à un retard dans l'application du pourcentage révisé, au titre de la participation aux coûts, au montant brut intégral après actualisation des coûts en 2004-2005.

**C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination**

*Budget total du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (avant actualisation des coûts) : 4 683 500 dollars*

*Ressources du budget ordinaire nécessaires pour financer la part des Nations Unies (avant actualisation des coûts) : 1 689 300 dollars*

- 30.32 Créé en application de la décision 2001/321 datée du 24 octobre 2001 du Conseil économique et social afin de remplacer le Comité administratif de coordination, que le Conseil avait créé en 1946 par sa résolution 13 (III), le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) est chargé de promouvoir la coordination et la coopération entre les organismes du système des Nations Unies. Les chefs de secrétariat sont assistés de deux comités de haut niveau : le Comité de haut niveau chargé des programmes, dont le rôle principal est d'élaborer des mesures concertées et efficaces que les organisations appliquant le régime commun peuvent prendre pour répondre aux nouveaux défis et questions que posent la coopération et le développement international; et le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, qui a pour mission de formuler des orientations sur les questions d'administration et de gestion qui intéressent l'ensemble du système et de promouvoir la coopération et la coordination interorganisations sur ces questions. Le secrétariat du CCS, coimplanté à New York et à Genève, fournit un appui technique et administratif au Conseil et aux comités de haut niveau.

- 30.33 Ce chapitre rend compte des activités d'appui au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS) visant à promouvoir la coordination et la coopération entre les organisations du système des Nations Unies, et les ressources connexes nécessaires. Il présente également de façon intégrée et transparente les coûts et les résultats des travaux liés aux activités du Conseil de coordination et à celles du dispositif constitué par ses organes subsidiaires.
- 30.34 Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le CCS consacrera l'essentiel de ses activités liées aux programmes à la coordination à l'échelle du système de l'application des résultats du premier examen d'ensemble de la suite donnée à la Déclaration du Millénaire (voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale, et à la réunion de haut niveau sur ce thème envisagée pour 2005 par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/291 du 17 mai 2004. Le CCS s'attachera donc à accélérer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des conférences internationales et réunions au sommet parrainées par l'Organisation des Nations Unies depuis 1992, en continuant de renforcer l'appui de l'ensemble du système en faveur du développement durable en Afrique, dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Dans le domaine de la gestion, le CCS continuera de mettre l'accent sur l'application des accords interorganisations relatifs à la sûreté et à la sécurité du personnel du système des Nations Unies et sur la gestion des ressources humaines, en tirant parti des investissements consentis dans le domaine des technologies de l'information et des communications et en favorisant l'adoption de pratiques optimales dans les domaines de la gestion et de l'administration financière. L'ensemble de ces activités vise à mieux intégrer et coordonner l'action engagée par les organismes du système des Nations Unies pour appliquer les directives et les mandats qu'ils reçoivent des États Membres.
- 30.35 Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le Comité de haut niveau chargé des programmes s'attachera à définir des approches concertées du système pour donner suite aux décisions de la manifestation de haut niveau de 2005, notamment par l'élaboration de stratégies conjointes visant à accélérer la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire. Il mettra au point des directives générales à l'intention du Conseil des chefs de secrétariat afin de résoudre de manière globale et cohérente les problèmes liés à la réforme du système des Nations Unies en mobilisant les moyens et capacités du système dans les domaines d'importance stratégique liés à la paix et au développement. Il s'attachera en particulier à trouver des moyens intégrés et globaux de faire face aux menaces directes et indirectes contre la paix et la sécurité et notamment la criminalité transnationale organisée, la pauvreté, la maladie, la dégradation de l'environnement et les effets des migrations et la défense des populations vulnérables déplacées à cause de conflits et de catastrophes naturelles. Il continuera de suivre l'appui du système au développement de l'Afrique, en particulier dans le cadre du NEPAD, et de renforcer la collaboration avec les organisations de la société civile.
- 30.36 Au cours de cet exercice biennal, le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion continuera de s'occuper essentiellement de la gestion des ressources humaines et de la réforme du régime commun, en réalisant une série d'études thématiques. Il s'attachera également à faciliter l'application des accords interorganisations relatifs à la sûreté et à la sécurité du personnel du système des Nations Unies et aux employés du système des Nations Unies et aux personnes à leur charge vivant avec le VIH/sida, ainsi qu'à la planification en cas d'imprévus et à la préparation aux catastrophes, de même qu'à l'harmonisation des plans d'assurance maladie. Dans les domaines financier et budgétaire, l'accent restera mis notamment sur la budgétisation axée sur les résultats, les normes comptables, la gestion de la trésorerie et les rapports entre financement par le budget ordinaire et financement par des contributions volontaires, ainsi que le développement de pratiques optimales. Pour ce qui est de la technologie de l'information et des communications, le Comité continuera de veiller à ce que les investissements déjà consentis dans ce domaine portent tous les

fruits. À ce propos, il continuera de favoriser les initiatives visant à faciliter l'accès des États Membres et du grand public aux informations diffusées par le système des Nations Unies. Les outils de partage du savoir et les outils de gestion seront élaborés plus avant et la pratique des achats communs au moyen d'accords-cadres et de remises sur volume d'achats sera étendue.

- 30.37 Pour prêter assistance au CCS et à ses deux comités de haut niveau, le Secrétariat fournit un appui, des services et des informations aux États Membres et aux organisations membres du CCS en ce qui concerne les grandes options liées au programme et aux opérations intéressant l'ensemble du système, ainsi que pour les activités et progrès concernant l'ensemble des institutions dans les domaines des ressources humaines, de la technologie de l'information et des communications, des finances, du budget et des services d'appui. Le secrétariat du CCS appuie la concertation entre le Secrétaire général et les membres du CCS, en particulier lorsqu'il s'agit d'adopter de nouvelles politiques ou de prendre des mesures globales et complémentaires face à des événements internationaux majeurs. Le secrétariat assure le suivi des décisions du CCS, élabore des positions communes en matière de politiques, de programmes et d'opérations, et favorise le partage des avoirs au sein du système. Il entreprend des recherches afin de promouvoir les pratiques optimales et pour éviter les doubles emplois et créer des synergies, fait aussi fonction de centre d'échange d'idées et de renseignements sur des sujets intéressant l'ensemble du système. Il assure, au nom du système, l'application d'accords et d'autres dispositifs relatifs aux conditions d'emploi du personnel du régime commun et fournit un appui aux instances de l'École des cadres des Nations Unies, conformément à la résolution 55/278 de l'Assemblée générale en date du 12 juillet 2001. La mise en place de plusieurs bases de données et sites Web facilite les échanges d'informations au sein du système. Enfin, la capacité du secrétariat du CCS continuera d'être renforcée grâce au détachement de personnel des organisations membres.

Tableau 30.12

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Mobiliser efficacement les pleines capacités du système des Nations Unies pour appliquer les décisions intergouvernementales

**Réalisations escomptées (Secrétariat)**

**Indicateurs de succès**

a) Renforcer la collaboration et la coordination entre organisations membres pour la mise en oeuvre des décisions des organes intergouvernementaux

a) Nombre de programmes communs ou complémentaires et de projets ayant un impact stratégique, de coopérations interorganisations menées à des fins spécifiques, de groupes de travail limités dans le temps et d'autres initiatives et activités de facilitation tendant à renforcer la suite donnée aux décisions intergouvernementales à l'échelle du système

*Mesure des résultats :*

2002-2003 : 12 activités

2004-2005 (estimation) : 12 activités

2006-2007 (objectif) : 16 activités

b) Accroître la cohérence, l'efficacité et la rentabilité du système des Nations Unies dans le domaine de l'administration et de la gestion

b) Nombre d'actions menées de façon coordonnée à l'échelle du système en réponse à des initiatives de la CFPI, à propos de questions de gestion du personnel et de questions

financières et budgétaires et pour donner suite à des rapports émanant d'organes de contrôle

*Mesure des résultats :*

2002-2003 : 12 actions

2004-2005 (estimation) : 14 actions

2006-2007 (objectif) : 16 actions

c) Développer la mise en commun du savoir au sein du système ainsi qu'avec les États Membres et utiliser plus efficacement les technologies de l'information au sein du système des Nations Unies

c) Nombre d'applications et de plates-formes communes, et nombre de réseaux de gestion des connaissances utilisés et partagés par les programmes au sein du système des Nations Unies et avec les États Membres

*Mesure des résultats :*

2002-2003 : 9 plates-formes

2004-2005 (estimation) : 15 plates-formes

2006-2007 (objectif) : 17 plates-formes

### Facteurs externes

- 30.38 Le programme devrait atteindre ses objectifs et livrer les réalisations escomptées sous réserve que les organisations membres et leurs organes dirigeants aient la détermination voulue et apportent en temps utile leur concours au CCS face aux problèmes dont il s'occupe.

### Produits

- 30.39 Les produits de l'exercice biennal 2004-2005 seront les suivants :

- a) Services fonctionnels à des organes intergouvernementaux et groupes d'experts :
- i) Assemblée générale :
    - a. Appui fonctionnel aux réunions de la Cinquième Commission consacrées aux questions interorganisations et au régime commun des Nations Unies (4 fois par an en moyenne);
    - b. Documents de conférence : observations du CCS sur les rapports du Corps commun d'inspection; rapports statistiques interinstitutions sur les ressources humaines et les questions financières et administratives (4 fois par an en moyenne);
  - ii) Conseil économique et social :
    - a. Appui fonctionnel aux réunions plénières consacrées à des questions interorganisations (1 réunion par an);
    - b. Documents de conférence : rapport annuel du Conseil des chefs de secrétariat; contributions interorganisations aux rapports sur la suite donnée aux décisions issues de l'Assemblée du Millénaire (4);
  - iii) Comité du programme et de la coordination :
    - a. Appui fonctionnel aux réunions. Apport aux réunions du Comité consacrées à des questions interorganisations (1 réunion par an);
    - b. Documents de conférence : rapport annuel du Conseil des chefs de secrétariat (2);

- iv) Commission de la fonction publique internationale :
  - a. Appui fonctionnel aux réunions : concours aux activités de la Commission et de ses organes subsidiaires, conformément à l'article 28 du Statut de la CFPI (session annuelle de la Commission, et en moyenne 2 réunions d'organes subsidiaires par an);
  - b. Documents de conférence : divers documents sur les positions communes du système des Nations Unies relatives aux conditions d'emploi dans les organisations appliquant le régime commun (en moyenne 2 documents par an);
- v) Comité permanent de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies :
  - a. Appui fonctionnel aux réunions : apport aux activités du Comité permanent de la Caisse commune des pensions (2);
  - b. Documents de conférence : divers documents sur les positions communes du système des Nations Unies relatives à la Caisse des pensions (2);
- b) Activités de fond diverses :
  - i) Appui fonctionnel aux réunions interinstitutions :
    - a. Sessions de fond du Conseil des chefs de secrétariat (2 sessions par an);
    - b. Réunions des responsables de la coordination du réseau du Conseil des chefs de secrétariat destinées à parachever le résumé des conclusions du Conseil et à prévoir les activités de suivi (2 sessions par an);
    - c. Réunions du Comité de haut niveau chargé de la gestion (2 sessions par an);
    - d. Réunions du Comité de haut niveau chargé des programmes (2 sessions par an); réunions intersessions (2 sessions par an);
    - e. Réunions des réseaux et des dispositifs interorganisations spéciaux créés par les comités de haut niveau dans le domaine des programmes (10 réunions par an) et de la gestion (10 réunions par an);
  - ii) Documentation de réunions interorganisations : documents de travail, résumé des conclusions et rapports destinés au Conseil et à ses deux comités de haut niveau (8);
  - iii) Éléments techniques :
    - a. Publication mensuelle, à l'échelle du système, des barèmes des traitements des interprètes, traducteurs et éditeurs indépendants, et publication des barèmes liés aux primes de sujétion (24);
    - b. Extranet pour les organisations du système des Nations Unies; moteur de recherche du système; réseau d'information des chefs de secrétariat; site Web du Conseil des chefs de secrétariat; localisateur du système des Nations Unies; diagramme du système des Nations Unies; base de données sur le personnel des organisations appliquant le régime commun; mécanismes d'aide à l'emploi des conjoints et aux ménages biactifs; base de données sur l'indemnité pour frais d'études; répertoire des hauts responsables de l'ONU; inventaire des dispositifs interorganisations; statistiques annuelles relatives au personnel des organisations appliquant le régime commun; inventaire du matériel et des logiciels de l'ensemble du système; pratiques optimales du système des Nations Unies dans les

domaines des ressources humaines, des technologies de l'information et des communications, des finances et du budget.

Tableau 30.13

**Ressources nécessaires au secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (budget total)**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actualisation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Cofinancement				
Postes	3 358,3	3 727,1	14	14
Autres objets de dépense	956,4	956,4	–	–
<b>Total</b>	<b>4 314,7</b>	<b>4 683,5</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

30.40 Le montant des ressources nécessaires, soit 4 683 500 dollars, en augmentation de 368 800 dollars, permettrait le maintien des 14 postes du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat (7 à New York et 7 à Genève) et couvrirait ses dépenses de fonctionnement. L'augmentation au titre des postes s'explique par l'effet report de quatre nouveaux postes approuvés pour l'exercice biennal 2004-2005. Les autres objets de dépense correspondent au personnel temporaire (autre que pour les réunions), aux services de consultants, aux heures supplémentaires, aux frais de voyage du personnel, aux services contractuels, aux frais généraux de fonctionnement, et à l'achat de fournitures, à l'acquisition et au remplacement de mobilier et de matériel pour les deux bureaux du secrétariat du CCS.

Tableau 30.14

**Ressources nécessaires : part du budget du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination à la charge de l'ONU**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actualisation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	–	–	–	–
Autres objets de dépense	1 547,4	1 689,3	–	–
<b>Total</b>	<b>1 547,4</b>	<b>1 689,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

30.41 Le montant des ressources nécessaires, soit 1 689 300 dollars, en augmentation de 141 900 dollars, représente la part des dépenses du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat incombant à l'ONU (36,07 %). L'augmentation de 141 900 dollars résulte de l'effet combiné de l'effet report de quatre nouveaux postes approuvés pour l'exercice biennal 2004-2005 au titre du budget total du secrétariat du CCS et du retard dans l'application du pourcentage révisé représentant la part de l'ONU dans le montant intégral brut du budget après actualisation des coûts en 2004-2005.

Tableau 30.15

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations des organes de contrôle**

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

(A/58/7)

*Corps commun d'inspection*

Le Comité consultatif a indiqué qu'à l'avenir, le recours à des consultants et vacataires devrait être lié plus étroitement à des éléments précis, en particulier s'il s'agit d'études décidées à l'avance, sur la base du programme de travail figurant dans le projet de budget-programme (par. X.8).

Le Comité consultatif a cherché à savoir combien coûtait, en moyenne, l'établissement d'un rapport du Corps commun d'inspection, mais cette information ne lui a pas été communiquée. Compte tenu de la nécessité d'utiliser avec efficacité et efficacité les ressources, et étant donné les dispositions de son statut, le Corps commun devrait, chaque fois qu'il envisage d'établir un rapport, procéder au préalable à une analyse détaillée des coûts et avantages (par. X.10).

Le Comité consultatif a encouragé le Corps commun à affiner la présentation du budget axé sur les résultats en faisant la corrélation entre, d'une part, les rapports, notes et lettres, et de l'autre, les objectifs fixés et les réalisations escomptées. La présentation des produits devrait être conçue dans cette optique et faire moins de place au service des réunions (par. X.11).

Les consultants sont toujours recrutés pour leurs compétences spécialisées aux fins de l'établissement de notes ou rapports ou pour l'exécution de projets tels que séminaires de formation. Toutefois, étant donné que le programme de travail est établi chaque année, il est difficile de décider à l'avance d'études ainsi qu'il est suggéré, ou de préciser à l'avance les besoins du Corps commun en compétences spécialisées.

Une nouvelle méthode de sélection des thèmes à inclure dans le programme de travail du Corps commun a été adoptée en 2004. Une liste de contrôle de validation est utilisée pour chaque proposition contenant une étude de l'objectif poursuivi par la source dans la réalisation du rapport, une définition du problème que le Corps commun pourrait contribuer à résoudre (hypothèse), et le type de gain d'efficacité que le rapport permettrait éventuellement de réaliser, ainsi qu'une analyse des ressources nécessaires à l'exécution du projet.

Le plan-programme biennal et les priorités du Corps commun pour l'exercice biennal 2006-2007, tels qu'ils ont été approuvés par l'Assemblée générale, sont présentés dans le présent document. Les réalisations escomptées seront affinées dans le cadre de l'établissement du prochain plan-programme biennal. L'élaboration progressive du système de suivi actuellement mis en place avec les organisations participantes devrait permettre au Corps commun de mieux mesurer à l'avenir les effets des diverses recommandations et, partant, la contribution des rapports et notes à ces réalisations escomptées.

*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation*

Le Comité consultatif a noté que le mécanisme actuel de consultations interorganisations comportait des délais beaucoup trop longs. Il a donc estimé qu'il fallait le revoir du tout au tout, en vue de remplacer les arrangements actuels par des procédures qui permettraient aux organes intergouvernementaux concernés des organisations participantes d'examiner sans tarder les rapports du Corps commun d'inspection (par. X.13).

Dans sa résolution 59/267, l'Assemblée générale a demandé de nouveau aux chefs de secrétariat des organisations participantes qui ne l'avaient pas encore fait de prendre les dispositions nécessaires pour faciliter l'examen et l'adoption du système de suivi des rapports du Corps commun, et invité les organes délibérants concernés à étudier ce système et à prendre des décisions à ce sujet. Des discussions bilatérales du Corps commun et des organisations visant la mise en place de ce système ont dans l'ensemble été couronnées de succès, mais il est vrai que les consultations interinstitutions continuent d'empêcher dans certains cas l'examen des rapports en temps voulu. Le Corps commun poursuivra ses efforts pour améliorer le calendrier d'examen de ses rapports par les organes intergouvernementaux des organisations participantes.

*Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination*

S'agissant de la présentation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, le Corps commun a recommandé que soient indiqués à l'avenir les résultats des activités de coordination, y compris le nombre de réunions et leur objet (par. X.16).

Le plan-programme biennal du Conseil des chefs de secrétariat pour la période 2006-2007, tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée générale, est énoncé dans le présent document.

**Comité des commissaires aux comptes**  
(A/59/5, vol. I, chap. II)*Commission de la fonction publique internationale*

Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que la CFPI utilise au maximum le système intégré de suivi pour contrôler l'exécution de son programme (par. 332).

Des mesures appropriées faisant intervenir les directeurs de programme sont en cours d'application.

Le Comité a recommandé que la CFPI s'emploie à pourvoir plus rapidement les postes vacants (par. 334).

La CFPI prend des mesures pour pourvoir tous les postes qui étaient vacants au cours de l'exercice 2002-2003, et qui se traduisaient par un taux de vacance de 13 % au 31 décembre 2003. Elle continue de ne ménager aucun effort pour pourvoir les postes dès qu'ils deviennent vacants. La CFPI compte actuellement de nouvelles vacances de poste pour cause de départ à la retraite, mutation, démission, etc. Les postes vacants jusqu'à la classe P-4 sont annoncés ou vont être annoncés dans

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

---

Galaxy et ils devraient tous être pourvus pour le 31 décembre 2005. S'agissant des classes P-5 et au-delà, les postes sont actuellement annoncés conformément aux dispositions concernant le personnel du secrétariat de la CFPI établies par la Commission le 9 janvier 1990. Tout est fait pour que ces postes soient pourvus également d'ici à la fin de l'année.

---

## Annexe

### Produits réalisés en 2004-2005 qui seront supprimés en 2006-2007

---

<i>A/58/6</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Raison de la suppression</i>
<i>Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination</i>			
31.42 b) iii)	Système de mobilité des organisations participantes	1 document technique	Ne s'applique plus
<b>Total</b>		<b>1</b>	

---